Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 25

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Dép. fédéral de l'intérieur, Office fédéral des constructions	Immeuble pour l'enseignement et la recherche, EPFZ, Leonhardstrasse, Zurich CI	Architectes domiciliés ou établis depuis le 1er janvier 1985 dans le canton de Zurich ou ressortissants de ce canton	19 déc. 86 (21 juil. – 26 sept. 86)	
Commune bourgeoise, Saint-Gall	Lotissement Achslengut, Saint-Gall, CP	Architectes domiciliés ou établis en ville de Saint-Gall avant le 1er juillet 1985 ou bourgeois de cette ville	19 déc. 86 (11 août-5 sept. 86)	
Ville de Lancy/GE	Liaison architecturale entre les quartiers du Bachet-de-Pesay et des Palettes, au Grand-Lancy, CI	Architectes établis dans le canton de Genève avant le 1er janvier 1986	30 janv. 87 (1er sept. 86)	13/86 p. B 54
Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein, commune de Vaduz	Aménagement du quartier du gouvernement, PI	Professionnels établis ou domiciliés au moins depuis le 1er janvier 1985 au Liechtenstein ou ressortissant de la Principauté	30 janv. 87 (19 sept. 86)	
Municipalité de Liestal/BL	Réaménagement de la rue de l'Hôtel-de-Ville, CP	Ingénieurs, planificateurs, architectes et paysagistes domiciliés ou établis en Suisse nord-occidentale (BL, BS, districts AG, SO et BE avoisinants) ainsi que les ressortissants de Bâle-Campagne	2 fév. 87 (23 juin 86)	
Ville de Bienne	Home pour malades chroniques, chemin de Cerlier, Bienne, CP	Indépendants établis ou domiciliés avant le 1er janvier 1981 dans les districts de Bienne, Büren, Courtelary, Cerlier, Moutier, La Neuveville, Soleure, Lebern/SO ou Neuchâtel	23 fév. 87 (30 sept. 86)	
Ville de Genève	Aménagement de la Plaine de Plainpalais, CP	Architectes, arch. paysagistes, étudiants EAUG, EPF, EIG ou Techn. Lullier, domiciliés dans le canton depuis le 1er janvier 1985, ainsi qu'archit. ou étudiant originaire du canton de Genève	27 fév. 87 (28 nov. 86)	23/86 p. B 98
Département des travaux publics de la République et canton de Neuchâtel	Nouveau Musée cantonal d'archéologie et centre de recherche, Hauterive-Champréveyres (NE), CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton depuis le 1er janvier 1986 et inscrits au Registre neuchâtelois, architectes neuchâtelois domiciliés en Suisse, REG A ou B. En outre, 8 bureaux invités	10 avril 87 (31 janv. 87)	23/86 p. B 98
Commune de Nidau et chemin de fer Bienne-Täuffelen-Anet (BTI)	Aménagement du quartier de la gare à Nidau, CP	Architectes établis ou domiciliés dans les districts de Nidau ou de Bienne	30 avril 87 **nouveau : (27 oct. 86)**	
Communauté de l'Ecole secondaire, Porrentruy/JU	Ecole secondaire à Porrentruy, CP	Arch. inscrits au Registre cantonal des bureaux d'architectes, arch. jurassiens d'origine établis en Suisse, dipl. Hautes Ecoles ou Reg. A, étudiants jurassiens en 4e année d'études des Hautes Ecoles	30 avril 87 (30 nov. 86)	suit

Nouveau dans cette liste

Société immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet SA et commune de Coppet/VD	Collège secondaire intercommunal et centre sportif communal, CP	Arch. reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1986 et arch. vaudois établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance	31 mars 87 (5 déc. 86)	suit
Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement de la SIA	Quel avenir pour l'aménagement du territoire et l'environnement ? CI	Jeunes gens nés à partir de 1958, intéressés à l'aménagement du territoire, en cours de formation professionnelle dans ce domaine ou pratiquant déjà cette discipline	30 avril 87	23/86 p. B 98

Carnet des concours

Aménagement de la Plaine de Plainpalais, à Genève

Ouverture

Constatant que la Plaine de Plainpalais «apparaît de plus en plus comme un espace négligé et sans signification évidente», la Ville de Genève organise un concours d'idées destiné à susciter des propositions pour l'avenir de cet espace libre au cœur de la ville. Elle attend des participants que leurs idées tiennent compte des éléments suivants caractéristiques de la Plaine:

- sa signification historique;
- sa fonction urbaine [1];
- l'image de la ville;
- d'un contrat socio-culturel [1];
- des besoins, présents et futurs [2];
- de la réalité [1].

Si la mémoire collective attachée à ce lieu est évoquée par l'organisateur du concours, elle ne doit selon lui pas empêcher de remettre en question l'affectation de la Plaine.

Participation

Ce concours d'idées, au sens de l'article 5 du règlement SIA 152 (1972) est ouvert aux architectes et architectes paysagistes établis ou domiciliés à Genève depuis le 1er janvier 1985 ainsi qu'à tout architecte originaire du canton de Genève, quel que soit son domicile.

Peuvent également y participer les étudiants en architecture de l'EAUG, de l'EIG (ETS), du technicum, section architecture paysagère, de Lullier, originaires du canton de Genève ou y étant domiciliés depuis le 1er janvier 1985.

L'inscription était close au 28 novembre 1986, les travaux devant être rendus pour le 27 février 1987.

Jury

Président: M. Claude Ketterer, conseiller administratif délégué aux Services immobiliers et à la Voirie de la Ville de Genève. Membres: MM. Guy-Olivier Segond (vice-président), conseiller administratif délégué aux Services sociaux, des écoles et des parcs et promenades; Roger Beer, ingénieur forestier au Service des parcs et promenades; Jean Brulhart, architecte, directeur des Services immobiliers; Ugo Brunoni, architecte; Michel Frey, architecte; Aurelio Galfetti, architecte; F.-Willy Lups, architecte; Erricos Lygdopoulos, ingénieur-conseil; Richard Quincerot, architecte; Michel Ruffieux, architecte, chef du Service d'architecture; Bernard Zumthor, historien d'architecture. Suppléant: M. Jacques Vaucher, architecte. Experts: MM. Walter Brugger, architecte paysagiste; Pierre de Candolle, Association des riverains de la Plaine de Plainpalais; El-Hacère Seraoui, chef du Service du domaine public. Secrétariat: Mme Anne Grivel et M. Théodore Naidanoff.

Prix

Le jury dispose d'un montant de 60 000 francs pour attribuer au moins 5 prix et de 20 000 francs pour l'achat éventuel de projets non primés.

Ce concours semble à première vue l'expression d'une tendance bien suisse, que gêne tout ce qui «fait désordre». Il est vrai que la Plaine de Plainpalais défie la description, tant en ce qui concerne sa forme, sa structure que son affectation. De plus, un tel espace en pleine ville, quelle tentation d'y implanter un monument, un témoignage perpétuant la mémoire des édiles qui l'auront suscité! Heureusement que la Ville en est propriétaire: certain magistrat cantonal eût exigé que la construction de logements économiques fût incluse dans le programme du concours...

Malgré son caractère plutôt informe — abstraction faite de son plan en losange — ou peut-être à cause de cette incertitude, la Plaine est un lieu typique de Genève. On espère que sa restructuration ne détruira pas son originalité pour en faire quelque chose qu'on pourrait voir en de multiples variations partout dans le monde.

A vouloir se conformer à des besoins exprimés pour la circonstance, on risque de perpétuer l'inutilité d'un caprice éphémère. La vertu principale de la Plaine a été de se prêter à une multitude d'utilisations, n'étant spécifique à aucune. Dure tâche, pour les créateurs, de se conformer à une vocation aussi protéiforme!

Dédale

[1] De quoi s'agit-il? (Rédaction.)
[2] Si l'on se souvient que la Plaine a été, entre autres, le site d'une exposition nationale et une plantation de pommes de terre dans le cadre du Plan Wahlen, on mesure la difficulté de cerner cette exigence (Rédaction).

Actualité

M. François Vuillomenet quitte la tête du Service lausannois d'urbanisme

Il n'est pas dans nos habitudes de mentionner le départ de tel ou tel fonctionnaire quittant l'administration pour le secteur privé ou l'enseignement. Mais le prochain départ de M. Vuillomenet, chef du Service d'urbanisme de la commune de Lausanne, prend une tout autre dimension, car on ne peut s'empêcher d'y voir une conséquence directe du refus, par les citoyens lausannois [1], du plan d'aménagement de la vallée du Flon.

Le syndic de Lausanne a exprimé le profond regret qu'il ressent à propos de la décision prise par le chef du Service de l'urbanisme, qu'il a qualifié de «l'un des meilleurs urbanistes de Suisse romande»; mais il devait bien prévoir qu'en décidant de soumettre ce plan au référendum automatique, il transférait les responsabilités qui sont celles des édiles sur la population, obligeant ainsi le chef du service concerné à descendre dans l'arène; nous l'avons vu au Forum de l'Hôtel de Ville renseigner la population, ou au Rond-Point, lors de débats contradictoires; nous avons apprécié son assurance et son autorité souriante, quand bien même certains de ses contradicteurs n'hésitaient pas à mélanger la préoccupation précise du moment avec leur antienne paraélectoraliste.

Les ténors de l'Association pour un aménagement harmonieux de la vallée du Flon, ceux de l'Alternative socialiste verte ou du GPE souhaitaient que des têtes tombent; l'une des personnes visées est partie, la tête haute.

Il s'agira prochainement de la remplacer — bien qu'elle soit de ces personnes que l'on ne remplace pas, mais auxquelles on succède, comme se plaisait à le dire Jean-Pascal Delamuraz, alors syndic de Lausanne. C'est l'occasion pour les opposants de se manifester positivement, de transformer leurs prises de position en action concrète et de faire acte de candidature; en auront-ils le courage, puisqu'ils ne craignaient pas d'affirmer qu'ils en avaient les capacités?

Avant de partir, François Vuillomenet s'est exprimé — et sans doute le fera-t-il encore avant fin mars — en déclarant qu'il souhaitait que les architectes puissent créer des choses valables, sans qu'ils soient brimés arbitrairement par des dispositions de règlements trop précises, préférant à ceux-ci des objectifs, et appelant de ses vœux une meilleure compréhension de la part des censeurs habituels de l'architecture, qui auraient, selon lui, un peu tendance à rejeter les architectes dans l'ornière du faux vieux.

Nous gardons pour la fin cette pensée du démissionnaire, qui résume si bien tout le problème lausannois: «Lausanne est la plus petite des grandes villes, et elle a de la peine à digérer ses ambitions: on rêve grand, on réalise assez petit.»

Nous exprimons à notre confrère notre gratitude pour les quatorze années qu'il aura passées à la tête de l'urbanisme lausannois et nous lui souhaitons plein succès pour son activité future.

François Neyroud

[1] Du moins par une fraction d'entre eux, puisque seuls 14% des électeurs ont suffi, contre 11% de partisans, pour faire capoter ce projet.

Formation de la Commission fédérale pour la recherche énergétique

Le Conseil fédéral a formé la Commission fédérale pour la recherche énergétique (CORE).

La CORE est une commission consultative du Conseil fédéral et du DFTCE pour la planification de la recherche en énergie qui relève de la Confédération. Elle devra assurer la coordination de cette recherche avec d'autres programmes financés par la Confédération. Elle se prononcera également sur les programmes de

Liste des membres de la Commission fédérale pour la recherche énergétique

Président	*Représentant*
Rudolf W. Meier, Dr ès sc. techn. Vice-directeur BBC, Baden	Industrie et NEFF
Membres	
Jürg Bienz Directeur Sulzer Frères, Winterthour	Industrie
Frederico G. Casal, Dr ès sc. techn. Directeur ITR, Rapperswil	ETS
Olivier Guisan, Dr ès sc. techn., professeur Inst. de physique de l'Université, Genève	Université
Ruedi Kriesi, Dr ès sc. techn. Office cantonal de l'énergie, Zurich	Cantons
Verena Meyer, Dr ès sc., professeur Inst. de physique de l'Université, Zurich	Université
Peter Stürzinger, Dr ès sc. techn. Elektrowatt SA, Zurich	Economie énergétique et Comité de la conférence mondiale de l'énergie
Peter Suter, Dr ès sc. techn., professeur Lab. systèmes énergétiques, EPFZ, Zurich	EPFZ
Hans-Rudolf Troxler, Dr ès sc. techn. Vice-directeur, Landis & Gyr, Zoug	Industrie et VSM
Francis Troyon, Dr ès sc. techn., professeur Directeur du CRPP, EPFL, Lausanne	EPFL
Alexander von Zelewsky, Dr ès sc., prof. Inst. de chimie de l'Université, Fribourg	Fonds national

Secrétariat: Office fédéral de l'économie énergétique (A. Hintermann), Berne.